AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2163
FR0010417345-FS0668

16 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2014, la société de droit américain Perceptive Advisors, LLC[1] (499 Park Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 786 272 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 16 octobre 2014, 861 272 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par M. Joseph Edelman.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 15 469 192 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 15 771 303 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.